PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification n°1

WATTWILLER

5. Règlement graphique modifié au 2000e

MODIFICATION N°1
Document approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 21/02/2022
Le Maire, Mathieu ERMEL

21 février 2022

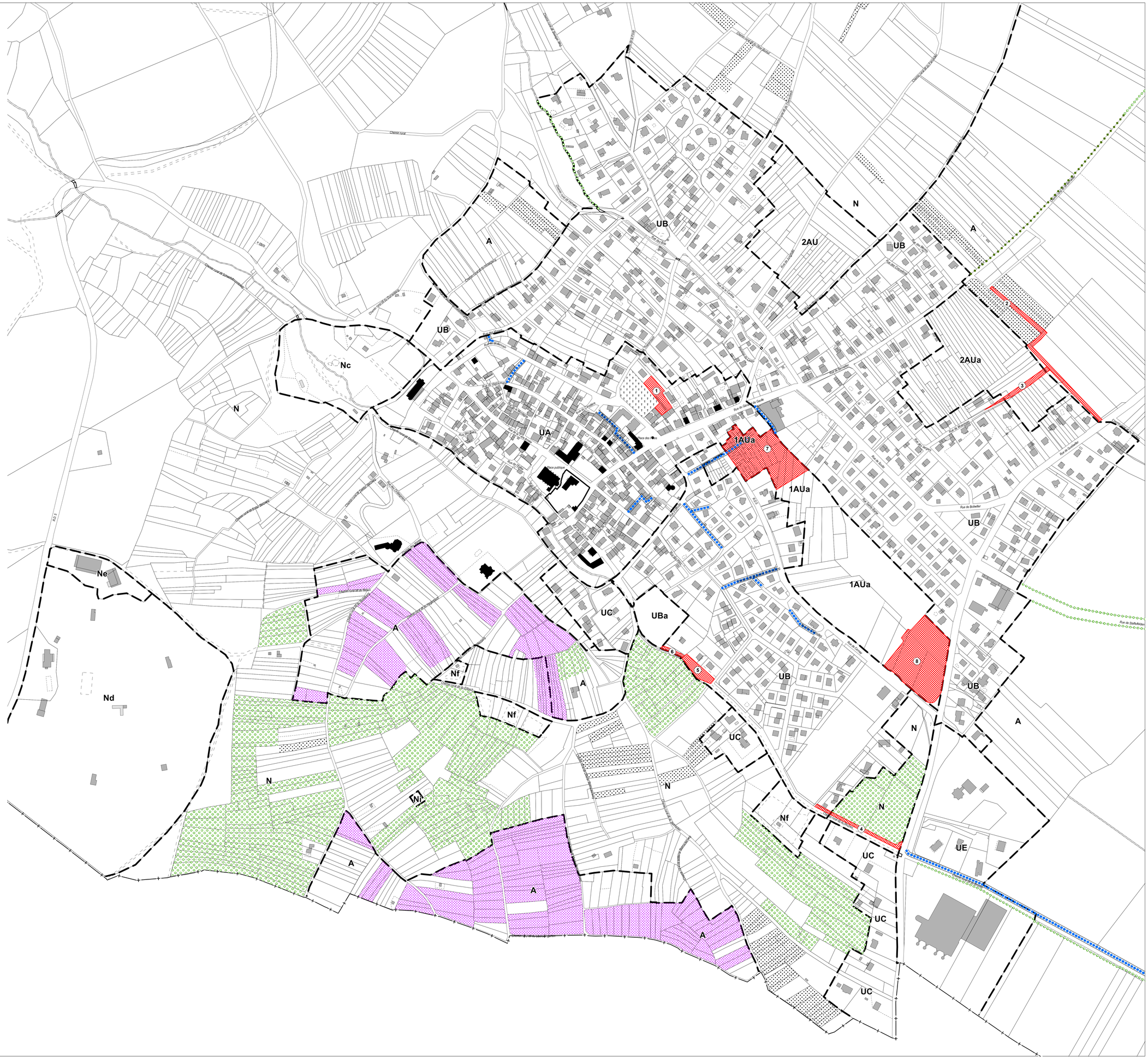

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

liaison douce à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

PATRIMOINE BATI A CONSERVER au titre de l'article 151-19

bâtiment

mur

ELEMENTS DU PAYSAGE NATUREL A CONSERVER au titre de l'article 151-23

plantation à réaliser

vigne

verger

boisement

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.